

Avignon, le 7 septembre 2016

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement du second degré

Pôle des élèves et
des établissements

Bureau des élèves

Référence
2016

Dossier suivi par
Jean-Christophe Bérard
Téléphone
04 90 27 76 90
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
jean-christophe.berard
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Objet : élections des représentants des parents d'élèves, des personnels et des élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)
Année scolaire 2016-2017

Références : articles R. 421-26 et R. 421-30 du code de l'éducation
circulaire du 30 août 1985 modifiée relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public
note de service ministérielle n° 2016-097 du 29 juin 2016 (BOEN n° 27 du 7 juillet 2016)

Il convient, comme chaque année, de procéder au renouvellement des conseils d'administration des EPLÉ. Les textes susvisés donnent toutes les précisions utiles relatives à l'organisation et au déroulement des différents scrutins.

1 - ORGANISATION DES SCRUTINS

1.1 - Dates

Afin d'harmoniser les opérations électorales avec celles du 1er degré et de donner aux élections des représentants des parents d'élèves tout le retentissement mérité, Madame la ministre de l'éducation nationale demande d'organiser les scrutins **le vendredi 7 octobre 2016 ou le samedi 8 octobre 2016**. Le respect de ces dates est impératif.

1.2 - Listes électorales, candidatures

1.2.1 - Dépôt des candidatures

Pour tous les collèges électoraux, les déclarations de candidature signées par les candidats doivent être remises dix jours francs avant l'ouverture du scrutin. En conséquence, lorsque les élections sont prévues pour le vendredi 7 octobre, la date limite de dépôt des déclarations de candidature est fixée au lundi 26 septembre à minuit. Cette date est portée au mardi 27 septembre à minuit lorsque le scrutin a lieu le samedi 8 octobre.

1.2.2 - Personnels

Situations administratives particulières :

- personnels en congé de maladie ou de maternité : ils sont électeurs et éligibles.
- personnels non titulaires (assistants d'éducation et contrats aidés) : ils sont électeurs s'ils sont affectés dans l'établissement pour une durée d'au moins 150 heures annuelles. Ils ne sont éligibles que s'ils sont affectés dans l'établissement pour la durée de l'année scolaire.
- assistants d'éducation : ils sont rattachés au collège électoral des personnels d'enseignement et d'éducation.
- personnels titulaires remplaçants : ils sont électeurs dans l'établissement où ils exercent au moment du vote s'ils y sont affectés pour une durée de plus de 30 jours. Ils sont éligibles dans l'établissement où ils sont affectés pour la durée de l'année scolaire.
- personnels titulaires exerçant dans plusieurs établissements : ils sont électeurs dans l'établissement où ils effectuent la plus grande partie de leur service ; si la durée de leur service est répartie également entre deux établissements, ils sont électeurs dans l'établissement de leur choix. Ils sont éligibles dans les mêmes conditions.

1.2.3 - Parents d'élèves

Chaque parent est électeur et éligible conformément au décret et aux circulaires du 30 août 1985 qui modifient les élections des parents d'élèves et élèves dans les EPLE.

Le scrutin ne doit pas se résumer à un vote par correspondance ; la mise en place d'un bureau de vote est expressément prévue par les textes.

Toutefois, le vote par correspondance est admis et recevable jusqu'à la clôture du scrutin : au delà, il est déclaré "nul".

Les plis peuvent être acheminés soit par voie postale, soit par l'intermédiaire des élèves. Pour voter par correspondance, l'électeur insère le bulletin de vote dans une première enveloppe (dite enveloppe n° 1), qu'il cache. Cette enveloppe ne doit porter aucune mention ni aucun signe distinctif. Il place ensuite cette enveloppe n° 1 dans une seconde enveloppe (dite enveloppe n° 2), qu'il cache et sur laquelle il appose sa signature, inscrit lisiblement son nom, ses prénoms et la mention « élections des représentants de parents d'élèves... », si celle-ci n'est pas pré-remplie. Enfin, il insère cette enveloppe n° 2 dans une troisième enveloppe (dite enveloppe n° 3), qu'il cache et adresse à l'établissement scolaire.

Cette année encore il est recommandé de fournir des enveloppes pré-affranchies aux électeurs pour l'acheminement de leur vote. Il ne s'agit aucunement d'une remise en cause du mode d'organisation mis en place jusqu'à présent ni d'une mesure d'ordre général. Il s'agit, en vertu du principe de gratuité, de répondre favorablement aux électeurs qui souhaiteraient disposer d'enveloppes pré affranchies pour exercer leur droit de vote. En tout état de cause, il est admis que le vote puisse être acheminé par l'élève dans le respect de la procédure définie dans les modalités du vote par correspondance.

Les parents d'élèves non constitués en association peuvent présenter des listes de candidats. Elles prendront alors le nom du premier candidat de la liste.
Les parents d'élèves de lycée scolarisés en classe post-baccalauréat sont électeurs et éligibles.

Les associations déclarées peuvent également présenter des candidats, qu'elles soient ou non habilitées.

Tant pour les personnels que pour les parents d'élèves, le nombre de candidats ne peut être inférieur à deux. Les listes peuvent comporter au plus un nombre de noms égal au double du nombre de sièges à pourvoir.





3/4

1.2.4 - Absence de candidature

Lorsque, faute de candidats, le scrutin n'a pu être organisé, il convient de :

- rédiger le procès-verbal renseigné pour le nombre d'inscrits et de sièges à pourvoir, et en adresser une copie à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).
- établir un certificat de carence relatif au collège électoral concerné,
- faire état lors de la première réunion du nouveau conseil d'administration, de cette carence qui doit conduire à une réduction du quorum nécessaire. Cette situation sera dûment consignée au procès-verbal de la première réunion.

1.2.5 - Sièges vacants

Si une liste a droit à un nombre de sièges supérieur au nombre de candidats qu'elle a présentés, les sièges demeurés vacants sont pourvus par des élections intervenant dans les mêmes conditions et n'excédant pas 15 jours.

2 - INFORMATION DES FAMILLES

Les familles doivent être renseignées sur les différentes instances où siègent les parents (conseils d'administration et conseils de classe), ainsi que sur l'organisation des élections de leurs représentants (les modalités du scrutin, la composition des listes et les différentes phases des opérations électorales).

Les associations de parents d'élèves peuvent prendre connaissance et obtenir copie de la liste des parents, à condition qu'ils aient donné leur accord exprès.

3 - COLLECTE DES RESULTATS

3.1 Elections des représentants des parents d'élèves et des personnels

Une saisie par internet vous permet de transmettre directement les résultats de votre établissement sur l'application nationale ECECA (Elections aux Conseils d'Ecole et Conseils d'administration).

Vous aurez accès à l'application via le portail ARENA pour effectuer la saisie des résultats des élections de votre établissement. ECECA est visible dans la rubrique enquête et pilotage résultats des élections où figurent deux liens, l'un pour élections des parents d'élèves et l'autre relatif aux élections des représentants des personnels.

Du **7 au 11 octobre 2016 inclus**, vous pourrez accéder à l'application pour effectuer la saisie des résultats de votre établissement (taux de participation et répartition des sièges et des voix).



4/4

3.2 Transmission des procès-verbaux des élections (des parents, des personnels et des élèves)

Les résultats de chacun de ces scrutins doivent être communiqués à l'adresse électronique bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr dans les trois jours qui suivent le dépouillement des bulletins, en utilisant les annexes ci-jointes (procès-verbal recto et verso pour chaque collège électoral). Même en l'absence de candidature à une élection, il est impératif de m'adresser le procès-verbal y afférent en indiquant le nombre d'électeurs inscrits ainsi que le nombre de sièges à pourvoir.

Enfin, je vous demande de veiller à la régularité des procédures, ainsi qu'à la transmission diligente des procès-verbaux à mes services.

En votre qualité de chef d'établissement, vous êtes garant du bon déroulement de ces élections. Il vous appartient également de mobiliser les parents d'élèves sur l'importance de leur implication dans la vie de l'établissement en mettant l'accent sur leur appartenance à part entière à la communauté éducative.

Signé par

Dominique BECK

PJ :

- 1 ex. (à titre de modèle) de l'imprimé relatif aux déclarations de candidature pour l'élection des représentants des parents d'élèves (annexe I)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé (annexe II)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des personnels d'enseignement, d'éducation, de direction et de documentation (annexe III)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des élèves (annexe IV)
- 1 ex. du procès-verbal des élections des représentants des parents d'élèves (annexe V)

ELECTIONS 2016 2017 (Mode d'emploi)

PROCES-VERBAUX à remplir

Vous nous renverrez les PROCES-VERBAUX par courrier électronique .
1 exemplaire devra être établi et signé par le Président et les assesseurs
Exemplaire que vous conserverez

Destinataire : bureau.eleves84@ac-aix-marseille.fr

DSDEN DE VAUCLUSE

ANNEXE I

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS
DES PARENTS D'ELEVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Année Scolaire 2016-2017**

Nom, adresse, N° Etablissement, N° Téléphone

DECLARATION DE CANDIDATURES

Pôle des élèves et des établissements
Bureau des élèves

DENOMINATION DE LA LISTE

Les soussignés certifient sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidats et les remplir toutes.

Ordre de présentation des candidats	NOM	Prénom	Classe(s) (2)	Emargement
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				

Ordre de présentation des candidats	NOM	Prénom	Classe(s) (2)	Emargement
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

(1) S'agissant des listes présentées par des parents n'appartenant pas à une association, il y a lieu de faire figurer la mention "Candidats n'appartenant pas à une association" et le nom du premier candidat de la liste (ex. Liste présentée par M.)

(2) Classe(s) fréquentée(s) dans l'établissement par l' (les) enfant(s) du candidat.

BUREAU DES ELEVES

PROCES - VERBAL

DATE DU SCRUTIN

1 Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél
 N° Etablissement:
 Nom :
 Adresse :
 N° Tél

2 ETABLISSEMENT

Lycée, L.P, EREA
 Collège - de 600 élèves
 Collège + de 600 élèves
 Collège avec SEGPA

3 RESULTATS DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs inscrits
 Nombre de votants
 Nombre de bulletins blancs
 Nombre de suffrages exprimés : **S**
 Nombre de sièges à pourvoir : **N**
QUOTIENT ELECTORAL : S/N

4 LISTES	Nombre de candidats présentés	Nombre de suffrages obtenus
F.E.N		
C.G.T		
C.F.D.T		
F.O		
F.S.U		
C.S.E.N		
C.N.G.A		
S.U.D éducation		
Listes d'union		
DIVERS		
TOTAL		0

ATTRIBUTION DES SIEGES			
THEORIQUE			REELLE (1)
Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL	
0	0	0	0

Nbre de sièges pourvus:

Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin :

5

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
PROCES-VERBAL			DECLARATIONS DE CANDIDATURES	
Réserves :	OUI	NON	OUI	NON
Proclamation conforme :	OUI	NON	OUI	NON

6 PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE LE				
		(indication obligatoire de la date)		
ONT ETE PROCLAMES ELUS CONFORMEMENT A L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS DE CHAQUE LISTE				
Dénomination des listes	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	Nom	Prénom	Nom	Prénom

7	OBSERVATIONS EVENTUELLES (Joindre, le cas échéant, un rapport détaillé...)	
	...du Président	...des Assesseurs

8	BUREAU DE VOTE
----------	-----------------------

Noms et signatures des assesseurs :

- | | | |
|--------|-------------|--------------------------------|
| - NOM: | Signature : | Fait à.....Le..... |
| | | Nom et signature du Président, |
| - NOM: | Signature : | |
| - NOM: | Signature : | |
| - NOM: | Signature : | |

PROCES-VERBAL à adresser :

**en UN exemplaire à La DSDEN de VAUCLUSE, sous le présent timbre,
immédiatement après le scrutin.**

BUREAU DES ELEVES

PROCES - VERBAL

DATE DU SCRUTIN

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COLLEGE ELECTORAL DES PERSONNELS
D'ENSEIGNEMENT, de DIRECTION,
D'EDUCATION et de DOCUMENTATION.
Année scolaire 2016 2017**

2	ETABLISSEMENT
<input type="checkbox"/>	Lycée, L.P, EREA
<input type="checkbox"/>	Collège - de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège + de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège avec SEGPA

1	<i>Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél</i>
N° Etablissement:	0 8 4
Nom :	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Adresse :	<input style="width: 100%;" type="text"/>
N° Tél	<input style="width: 50%;" type="text"/>

3	RESULTATS DU SCRUTIN
Nombre d'électeurs inscrits	
Nombre de votants	
Nombre de bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés : S	
Nombre de sièges à pourvoir : N	
QUOTIENT ELECTORAL : S/N	

4	LISTES	Nombre de candidats présentés	Nombre de suffrages obtenus
	F.E.N		
	S.E.F.E.N		
	F.S.U		
	S.N.E.S		
	S.N.E.T.A.A		
	S.N.U.I.P.P		
	S.N.E.P		
	S.G.E.N- C.F.D.T		
	S.N.A.L.C		
	C.N.G.A		
	S.N.C.L		
	C.G.T		
	F.O		
	S.U.D Education		
	listes d'union(1)		
	Non syndiqués		
	DIVERS		
	TOTAL		0

ATTRIBUTION DES SIEGES			<i>REELLE (2)</i>
<i>THEORIQUE</i>			
Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL	
0	0	0	0

(1) Les listes d'union s'entendent par des listes intersyndicales à l'exception des listes regroupant uniquement des syndicats d'une même fédération (FEN,FSU par exemple).

(2) Compte tenu du nombre de candidats présentés et (ou) de l'application si nécessaire de la règle relative à l'attribution d'un siège au candidat le plus âgé.

5	Nombre de sièges pourvus: <input style="width: 50px; text-align: center;" type="text" value="0"/>
----------	---

Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION			
<i>PROCES-VERBAL</i>		<i>DECLARATIONS DE CANDIDATURES</i>	
Réserves :	OUI NON	OUI NON	NON
Proclamation conforme :	OUI NON	OUI NON	NON

ANNEXE IV

**ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COLLEGE ELECTORAL DES ELEVES
Année scolaire 2016 2017**

BUREAU DES ELEVES

PROCES - VERBAL

DATE DU SCRUTIN

<i>Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél</i>	
N° Etablissement:	
Nom :	
Adresse :	
N° Tél	

2	ETABLISSEMENT
	Lycée, L.P, EREA
	Collège - de 600 élèves
	Collège + de 600 élèves
	Collège avec SEGPA

3	RESULTATS DU SCRUTIN
Nombre d'électeurs inscrits	
Nombre de votants	
Nombre de bulletins blancs	
Nombre de suffrages exprimés :	
Nombre de sièges à pourvoir :	

ONT ETE PROCLAMES ELUS

TITULAIRES		
Nom	Prénom	Classe

SUPPLEANTS		
Nom	Prénom	Classe

PROCES-VERBAL à adresser :
en UN exemplaire à la direction académique de VAUCLUSE, sous le présent timbre,
immédiatement après le scrutin.

PROCES - VERBAL

Nom, adresse, N° Etablissement, N° Tél

N° Etablissement:

Nom :

Adresse :

N° Tél

2	ETABLISSEMENT
<input type="checkbox"/>	Lycée, L.P, EREA
<input type="checkbox"/>	Collège - de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège + de 600 élèves
<input type="checkbox"/>	Collège avec SEGPA

3	RESULTATS DU SCRUTIN
	Nombre d'électeurs inscrits <input type="text"/>
	Nombre de votants <input type="text"/>
	Nombre de bulletins blancs <input type="text"/>
	Nombre de suffrages exprimés : S <input type="text"/>
	Nombre de sièges à pourvoir : N <input type="text"/>
	QUOTIENT ELECTORAL : S/N <input type="text"/>

4	LISTES	Nombre de candidats présentés	Nombre de suffrages obtenus
	F.C.P.E	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	P.E.E.P	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	F.N.A.P.E	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	U.N.A.A.P.E	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Listes d'union	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Associations déclarées	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	Listes de candidats n'appartenant pas à une association	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	TOTAL		0

ATTRIBUTION DES SIEGES			
THEORIQUE			REELLE (1)
Au quotient électoral	Au plus fort reste	TOTAL	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
0	0	0	0

(1) Compte tenu du nombre de candidats présentés et (ou) de l'application si nécessaire de la règle relative à l'attribution d'un siège au candidat le plus agé.

Nombre de sièges pourvus:

Le cas échéant, nombre de sièges à pourvoir par un second scrutin :

5

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION					
PROCES-VERBAL			DECLARATIONS DE CANDIDATURES		
- Réserves :	OUI	NON	- Parvenues:	OUI	NON
- Proclamation conforme :	OUI	NON	- Emargées:	OUI	NON

Suite au verso ...

6	PROCLAMATION DES RESULTATS PAR AFFICHAGE LE		
	(indication obligatoire de la date)		
ONT ETE PROCLAMES ELUS CONFORMEMENT A L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS DE CHAQUE LISTE			
	TITULAIRES		SUPPLEANTS
Dénomination des listes	Nom	Prénom	Nom Prénom

7	OBSERVATIONS EVENTUELLES (Joindre, le cas échéant, un rapport détaillé...)	
	...du Président	...des Assesseurs

8	BUREAU DE VOTE
----------	-----------------------

Noms et signatures des assesseurs :

- | | | |
|--------|-------------|--------------------------------|
| - NOM: | Signature : | Fait à.....Le..... |
| - NOM: | Signature : | Nom et signature du Président, |
| - NOM: | Signature : | |
| - NOM: | Signature : | |